

OSCAR

OPTIMISATION ET SIMPLIFICATION DES CEE
POUR LES ARTISANS DE LA RÉNOVATION

Accompagner les artisans et professionnels
de la rénovation énergétique pour faciliter et accélérer l'accès
et l'utilisation des aides publiques et privées.



Programme porté par l'ATEE, en partenariat avec le ministère de la Transition écologique, l'ADEME, l'ANAH, la CAPEB, la FFB et les fédérations de distributeurs de matériel et matériaux du bâtiment (FDMC, FDME-FNAS).

DOSSIER DE PRESSE – JUIN 2022

Contact presse :

Agence Le Bonheur est dans la Com'
Ingrid Launay-Cotrebil – Aurélie Fitoussi
01 60 36 22 12 - launay@bcomrp.com – fitoussi@bcomrp.com





Table des matières

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments, priorité nationale	p. 3
→ Une boucle vertueuse pertinente	p. 3
→ Un dispositif qui reste perfectible	p. 4
Le programme OSCAR – Optimisation et Simplification des CEE pour les Artisans de la Rénovation	p. 5
→ Comment et pourquoi OSCAR	p. 5
→ Un programme positionné autour de 4 valeurs	p. 6
→ Un écosystème parfaitement dimensionné pour répondre aux enjeux du programme	p. 7
→ Les grandes étapes de déploiement du programme OSCAR	p. 7
Des solutions et outils concrets et opérationnels	p. 8
→ Pour les formateurs et/ou organismes de formation	p. 8
→ Pour les RAR	p. 8
→ Pour les artisans et entreprises de rénovation	p. 9

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments, priorité nationale

Artisans et professionnels du bâtiment,
acteurs-clés de la rénovation énergétique,
au cœur de la transition écologique.

→ Une boucle vertueuse pertinente

Avec de 123 millions de tonnes de CO2 émises chaque année, représentant 44% de l'énergie consommée en France, loin devant le secteur des transports, le bâtiment constitue l'un des secteurs prioritaires dans la lutte contre le réchauffement climatique (source : Ministère de la Transition écologique).

Les Pouvoirs Publics ont ainsi fixé des objectifs ambitieux pour la filière, lançant notamment en 2018, le Plan de rénovation énergétique des bâtiments pour :

- Baisser la facture de chauffage des Français,
- Augmenter leur pouvoir d'achat,
- Améliorer leur confort,
- Lutter contre le changement climatique.

Ce Plan de rénovation énergétique s'articule autour d'une feuille de route en 4 axes :

- Axe 1 : Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale,
- Axe 2 : Massifier la rénovation des logements et lutter contre la précarité énergétique,
- Axe 3 : Accélérer la rénovation et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires,
- Axe 4 : Renforcer les compétences et l'innovation de la filière du bâtiment.

Plus récemment, la loi Climat et Résilience du 24 août 2021 réaffirmait cet objectif de rénovation énergétique, en particulier pour le logement, qu'il s'agit de rénover « *massivement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et sortir des millions de ménages de la précarité énergétique* ».

Pour encourager cette dynamique, différents outils ont été mis en place, dont un vaste dispositif d'aides financières, publiques (aides de l'ANAH) ou privées (CEE).

Pour bénéficier de ces aides, les usagers doivent faire appel à des professionnels qualifiés, artisans et entreprises de rénovation. Ces derniers jouent un rôle majeur dans ce cercle vertueux, à la fois en termes de qualité et de performance des rénovations énergétiques mises en œuvre, mais aussi en termes d'information sur les aides existantes, auprès de leurs clients.

Quelques chiffres...

Côté bâti... :

- 7 millions de logements mal isolés ;
- Seulement 7% des logements de classe énergétique A et B.

(Source : Ministère de la Transition Ecologique)

Côté acteurs... :

- Le secteur du bâtiment comprend 619 635 entreprises, dont 96 % affichent moins de 10 salariés

(Source : répertoire SIRENE au 1^{er} janvier 2020)

Les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)...

Dans le cadre de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des principaux instruments de maîtrise de la politique de maîtrise de la demande énergétique.



Il repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale) imposée par les Pouvoirs Publics aux fournisseurs d'énergie (les "obligés"). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

→ Vidéo « Les CEE 15 ans d'histoire et bien d'autres à écrire encore » : <https://www.dailymotion.com/video/x86fvwn>

→ Un dispositif qui reste perfectible

Si le dispositif des aides à la rénovation énergétique mis en place est jugé suffisant par une majorité de professionnels, il peut toutefois être optimisé, comme le soulignait Madame Emmanuelle Wargon, ministre déléguée au Logement, le 25 février 2022 : le cadre des aides financières « *fonctionne bien (...), mais reste perfectible* ».

En effet, nombre d'acteurs expriment leur difficulté à intégrer ces aides dans leur offre, souvent en raison :

- De la complexité de ces aides, en termes de gestion administrative,
- D'un manque de temps pour cette gestion,
- Des problématiques liées aux avances de trésorerie,
- De la complexité des fiches d'opération standardisées.

« *Le temps des artisans ne doit pas être utilisé pour faire de la paperasse.* »

Emmanuelle Wargon, ministre déléguée au Logement, février 2022

Pour autant, ce sont les acteurs les plus légitimes pour parler de ces aides à leurs clients et donc, contribuer à accélérer leur utilisation, et ainsi, massifier la rénovation énergétique.

- Alors comment procéder pour faciliter la compréhension, par les artisans et professionnels du bâtiment, des aides financières à la rénovation énergétique et ainsi, accélérer leur utilisation ?

C'est tout l'enjeu du programme OSCAR, validé par arrêté du 23 juillet 2021, relatif aux programmes développés dans le cadre du dispositif des CEE. OSCAR a ainsi été lancé en février 2022, dans le cadre d'une convention allant jusqu'au 31 décembre 2024.



Le programme OSCAR – Optimisation et Simplification des CEE pour les Artisans de la Rénovation

Accompagner les artisans et entreprises de rénovation, au plus près de leurs attentes et pratiques métiers, pour faciliter leur accès, compréhension, appropriation et utilisation des aides publiques et privées.

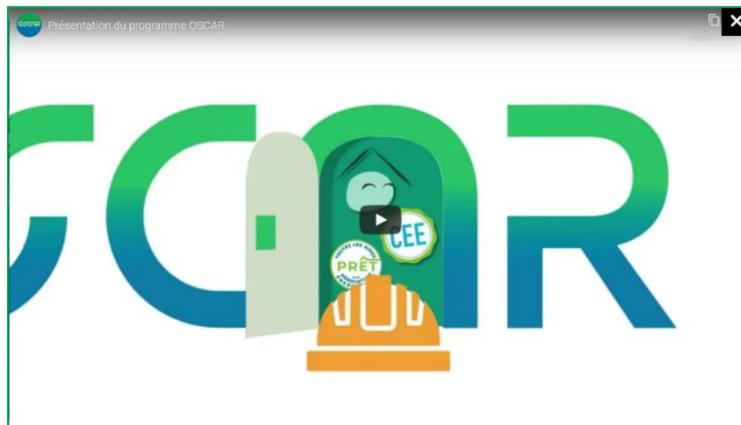
→ Comment et pourquoi OSCAR

Lancé et financé dans le cadre du dispositif des CEE, le programme d'accompagnement OSCAR s'inscrit pleinement dans la feuille de route des Pouvoirs Publics et dans le plan de relance post Covid-19.

Il vise à faciliter la compréhension des aides publiques et privées que sont notamment Ma Prime Rénov' et les CEE, auprès des artisans et des entreprises de rénovation, leur en faciliter l'accès, la compréhension, l'appropriation, l'intégration dans leur offre et l'utilisation.

Que signifie OSCAR ?

Optimisation et
Simplification des
CEE pour les
Artisans de la
Rénovation



Pour répondre à ces objectifs, le programme OSCAR s'organise et se déploie autour de 2 axes principaux :

- Recruter et former 6 000 RAR – Référénts Aide à la Rénovation, dont les missions principales consisteront à informer et accompagner les artisans pour une meilleure compréhension et intégration des aides publiques et privées. Ils en seront les interlocuteurs directs chez les distributeurs, fédérations et organisations professionnelles (exemples : FFB, CAPEB, Union FDMC-FNAS et FDME), mais aussi, dans un second temps, au sein du réseau de conseillers France Rénov.
- Formés et outillés, dans le cadre du programme OSCAR, ces RAR démultiplieront à leur tour leurs connaissances auprès des plus de 600 000 artisans et entreprises de rénovation, sur tout le territoire.

Des acteurs mobilisés en cascade pour aider la filière du bâtiment à s'approprier les aides à la rénovation

OSCAR

forme



Les Référénts Aides à la Rénovation (RAR)

Organisations professionnelles
du bâtiment (CAPEB, FFB)

› Réseaux de négoce et
distribution professionnelle
› Enseignes de la
distribution professionnelle

Espaces Conseil
France Renov'



Les RAR démultiplient les connaissances vers :

Les artisans et les entreprises de la rénovation

Adhérents CAPEB

Adhérents FFB

Clients des négoce et
des enseignes de distribution
professionnelle

Artisans en contact avec les
conseillers France Renov'

→ Un programme positionné autour de 4 valeurs



Engagement : s'impliquer de manière volontariste dans l'enjeu sociétal de la rénovation énergétique, en favorisant l'adhésion, la mobilisation de toute la filière bâtiment.



Partage : faciliter l'utilisation des aides publiques et privées, dans une dynamique d'écoute active et d'entraide.



Innovation : accompagner les nouvelles pratiques des artisans en matière de financement de la rénovation, à travers des solutions et méthodes créatives et facilitatrices.



Proximité : se positionner comme un facilitateur au plus près des préoccupations des artisans.

➤ Ainsi conçu, le programme OSCAR favorise la proximité, répondant parfaitement aux attentes et besoins des artisans et entreprises de rénovation, pour accélérer la rénovation énergétique.

→ Un écosystème parfaitement dimensionné pour répondre aux enjeux du programme

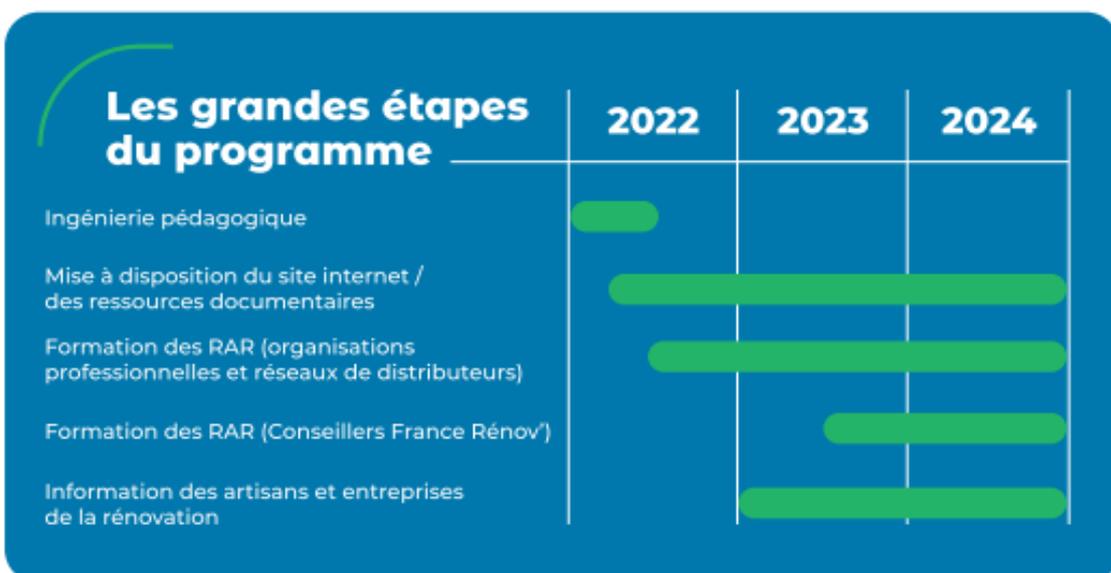
Pour une prise en compte globale des enjeux de la rénovation énergétique, le programme OSCAR fédère l'ensemble des instances représentatives des filières bâtiment et énergie.

Il est porté par l'ATEE – Association Technique Énergie Environnement, association loi 1901, créée en 1978 pour favoriser et promouvoir la maîtrise de l'énergie.

Sa mise en œuvre est pilotée et contrôlée par un comité associant partenaires et financeurs :



→ Les grandes étapes de déploiement du programme OSCAR



Des solutions et outils concrets et opérationnels

Concevoir des solutions innovantes, pratiques et opérationnelles, adaptées à chacune des cibles adressées

Différents outils pratiques, innovants et opérationnels régulièrement développés, mis à jour et enrichis, seront déployés en fonction des différentes cibles :

- Les formateurs de RAR,
- Les RAR,
- Les artisans et entreprises de la rénovation.

Ainsi par exemple :

→ Pour les formateurs et/ou organismes de formation :

Identifiés, sélectionnés et formés par OSCAR, les formateurs et organismes de formation amenés à former les RAR, auront à leur disposition :

- Différents supports et outils de formation clés en main, permettant notamment de décrypter la réglementation...
- Une mallette pédagogique pour les appuis lors de la formation en présentiel.



→ Pour les RAR :

Recrutés au sein des organisations professionnelles et réseaux de distributeurs partenaires du programme OSCAR, puis au sein du réseau de conseillers France Rénov', les 6 000 RAR auront à leur disposition

- Des formations pratiques multimodales composées :
 - De formations en ligne de 2h30 ayant pour objectif de sensibiliser sur les aides publiques et privées et de mettre les acteurs au même niveau d'information. Elles sont composées de 3 modules :
 - M1 : Sensibilisation à la rénovation énergétique et aux financements des aides publiques et privées,
 - M2 : Accompagner une démarche CEE,
 - M3 : Accompagner une démarche Ma Prime Rénov'.



- De formations en présentiel avec :
 - Une demi-journée technique sur le montage de dossiers CEE et Ma Prime Rénov' ; des études de cas ; des fils rouges...
 - Une demi-journée sur l'accompagnement auprès de la cible artisans : comment se servir des outils de communication OSCAR, comment se servir de la plateforme OSCAR ou chercher de l'information...
- D'une communauté animée par l'ATEE et l'équipe du programme OSCAR, dans le but de créer un réseau d'entraide, de partage et d'échange entre les RAR et l'équipe du projet.
Pour exemple : l'ATEE transmettra des informations sur les dispositifs, les évolutions réglementaires... Les RAR pourront quant à eux faire des remontées terrains sur les besoins des artisans...
- D'une mallette pédagogique regroupant différents outils pratiques leur permettant de diffuser des messages auprès des artisans et entreprises de la rénovation.

→ Pour les artisans et entreprises de rénovation

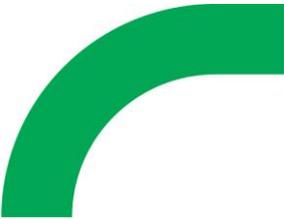
Pour qu'ils puissent à leur tour informer leurs clients sur les aides publiques et privées de manière optimale, les artisans et entreprises de rénovation seront accompagnés par les RAR, avec :



- Des outils pratiques et opérationnels (exemple : FAQ dynamique et spécifique aux aides financières pour les bâtiments du résidentiel et du tertiaire, calculatrices de résistances thermiques en fonction du type d'isolant, une calculatrice de kWhc, etc.).
- Une simplification de la démarche administrative au travers de plaquettes d'information sur les bonnes pratiques, des webinaires, des ateliers...
- Un accompagnement individualisé dans la valorisation des premiers dossiers d'aides.

Tous les outils développés dans le cadre du programme OSCAR, ressources documentaires, foire aux questions..., sont à retrouver sur le site Internet www.programme-oscar-cee.fr :





Pour en savoir plus sur le programme OSCAR...

SITE INTERNET

<https://programme-oscar-cee.fr/>

RESEAUX SOCIAUX



SERVICE PRESSE

Agence Le Bonheur est dans la Com'
Ingrid Launay-Cotrebil / Aurélie Fitoussi
01 60 36 22 12 – launay@bcomrp.com